

MALADIES À LA CRÈCHE

Mon enfant est malade, puis-je l'emmener à la crèche ?

Pour le confort de votre enfant et afin d'éviter au maximum les contagions :

MALADIE	Prise en charge/accueil à la crèche
Varicelle	Selon le bien-être de l'enfant ; sans fièvre et sans soins particuliers. (badigeon à appliquer à la maison)
Bronchite	Selon le bien-être de l'enfant
Angine à streptocoques Scarlatine	Pas de prise en charge/accueil jusqu'à 48 h après le début du traitement
Conjonctivite	Pas de prise en charge/accueil jusqu'à la guérison
Otite	Selon le bien-être de l'enfant
Herpès, mycose, verruge etc...	Information aux éducatrices et soins pratiqués à la maison
Muguet	Pas de prise en charge/accueil jusqu'au début du traitement
Poux /Oxyures (parasites intestinaux)	Pas de prise en charge/accueil jusqu'à disparition des parasites afin d'éviter la propagation et la mise en place de mesures d'hygiène et de désinfection trop lourdes pour la crèche
Pieds-mains-bouche	Pas de prise en charge/accueil jusqu'à disparition des symptômes
Gastro-entérite	Pas de prise en charge/accueil jusqu'à ce que les diarrhées, vomissements et fièvre disparaissent.
Fièvre	Pas de prise en charge/accueil dès 38,5° et selon l'état de l'enfant
Liste non exhaustive basée sur les recommandations médicales cantonales	

Il est important que le bien-être et les besoins de votre enfant soient considérés en priorité. C'est pour cela, que les éducatrices se réservent **le droit de refuser un enfant** présentant des symptômes contagieux, **à son arrivée à la crèche.**

Chaque cas sera considéré individuellement.

En cas d'urgence, les parents ou la personne de contact doivent être atteignables.